

Lundi 21 août 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 21 août 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé, Céline Langlais et Rémi Pelletier, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-08-309

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux tenue le 9 août 2023.
4. Modification du Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts.
5. Achat d'une pompe pour l'usine de traitement d'eau potable.
6. Location de toilettes chimiques auprès de l'entreprise Sanivac.
7. Octroi d'un contrat pour l'agrandissement et la réfection du centre communautaire Robert-Côté.
8. Octroi d'un contrat pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux.
9. Période de questions.
10. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 8 à une séance ultérieure.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-310

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU COMPTE RENDU DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX DE POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX TENUE LE 9 AOÛT 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, reçu copie du compte rendu de l'ouverture des soumissions pour les travaux de pose d'enrobé bitumineux tenue le 9 août 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-311

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 392-2023 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE TROTTOIRS SUR LE BOULEVARD HÉBERT, L'AVENUE MARTIN ET LA RUE NOTRE-DAME ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 297 154 \$ POUR EN ACQUITTER LES COÛTS.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 392-2023 décrétant des travaux de remplacement de trottoirs sur le boulevard Hébert, l'avenue Martin et la rue Notre-Dame et autorisant un emprunt de 297 154 \$ pour en acquitter les coûts adopté le 7 août 2023;

CONSIDÉRANT que ledit règlement prévoit affecter au paiement de l'emprunt un montant de 297 154 \$ en provenance du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

CONSIDÉRANT cependant que la programmation des travaux déposée par la Ville dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) et approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports le 6 avril 2023 prévoit un montant de 165 775 \$ pour le projet de réfection des trottoirs du boulevard Hébert, de l'avenue Martin et de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT la nécessité d'amender le règlement numéro 392-2023 afin de modifier le montant provenant de la TECQ 2019-2024 qui sera affecté au paiement de l'emprunt;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- que le troisième CONSIDÉRANT du règlement numéro 392-2023 soit remplacé par le suivant :

« CONSIDÉRANT l'intention de la Ville d'affecter au paiement de cet emprunt un montant de 165 775 \$ en provenance du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ); »

- que le deuxième paragraphe de l'article 7 du règlement numéro 392-2023 soit remplacé par le suivant :

« Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la subvention versée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention. »

- qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-312

ACHAT D'UNE POMPE POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE.

CONSIDÉRANT les problématiques liées à la pénurie d'eau potable sur le territoire suite à un bris d'équipement à l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer une pompe à l'usine de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT que cet équipement est essentiel au bon fonctionnement du système de traitement des eaux distribuées;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Pompex inc. datée du 21 août 2023 pour l'achat d'une pompe submersible et différents accessoires au montant de 48 347,31 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Rémi Pelletier

et résolu unanimement :

- d'autoriser l'achat d'une pompe pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de Pompex inc. au montant de 48 347,31 \$ incluant les taxes, le tout selon l'offre de service datée du 21 août 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-313

LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES AUPRÈS DE L'ENTREPRISE SANIVAC.

CONSIDÉRANT les problématiques liées à la pénurie d'eau potable sur le territoire, notamment à l'égard de l'utilisation des toilettes;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir des solutions temporaires aux citoyens pendant cette période;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Sanivac datée du 17 août 2023 pour la location de toilettes chimiques au montant de 14 371,88 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- de procéder à la location de 32 toilettes chimiques dont 2 toilettes adaptées auprès de l'entreprise Sanivac au coût de 14 371,88 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 17 août 2023;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-314

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AGRANDISSEMENT ET LA RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROBERT-CÔTÉ.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en mai 2023 pour des travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 21 juin 2023;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière en date du 10 juillet 2023 et sa recommandation d'octroyer le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté au plus bas soumissionnaire conforme soit Marcel Charest et Fils inc. au montant de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 390-2023 modifiant le Règlement numéro 301-2017 décrétant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre communautaire Robert-Côté afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 6 948 070 \$, lequel règlement est entré en vigueur le 17 août 2023 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté à Marcel Charest et Fils inc. au montant de 7 228 478,25 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues aux plans et devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-08-315

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Daniel Rivard demande quand seront effectués les travaux de réfection des trottoirs.
- Monsieur Daniel Rivard demande quand débiteront les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.

2023-08-316

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 16.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière